

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 618

présenté par  
M. Balkany-----  
**ARTICLE 9 BIS**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 4° À la première phrase b) de l'article L. 123-19, l'année : « 2010 » est remplacée par l'année : « 2011 ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La prolongation d'un an pour les procédures de révision simplifiée du plan d'occupation des sols serait particulièrement opportune en ces temps de crise économique puisqu'elle permettrait de relancer la production de logements et d'équipements et favoriserait également l'activité économique.